

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024



Compte-rendu

L'an deux mil vingt quatre, le 27 juin , à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUIREC, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Gwénéolé GUYOMARC'H, Maire.

Date de convocation : 21 juin 2024

Etaient présents : Gwénéolé GUYOMARC'H, Nicolas BOTROS, Estelle FORGET, Nicolas TANGUY, Thierry MERRAND, Françoise HAMEURY, Françoise CABIOCH-LE GALL, Manine LE GOFF, Françoise LE MITOUARD, Réjane LOUIN, Efflam MAHE, , Philippe POHAREC, Joëlle OLLIVIER BAILLARGEAT

*Etaient absents : Théophile PAIMPARAY Pouvoir à Joëlle OLLIVIER BAILLARGEAT
Yann BRIAND Gwénéolé GUYOMARC'H*

Secrétaire de séance : Réjane LOUIN

N° délibération	Objet	Proposition au Conseil	Décision
2024-59	Aménagement parking Moulin de la Rive	<ul style="list-style-type: none"> - Approuver la proposition d'honoraires présentée par AT OUEST pour un diagnostic préliminaire de sous-sol du parking, afin d'établir la non présence de zone de stockage de pétrole issu du naufrage de l'Amoco Cadiz en 1978, d'un montant de 3.300,00 € HT, ainsi qu'une étude des échantillons prélevés pour un montant de 642,60 € HT. - Approuver la réalisation d'un levé topographique du site et la réalisation d'un avant projet chiffré, pour un montant de 4.225,00 € HT. Autoriser le Maire à signer le devis proposé par AT OUEST pour ces deux missions. 	Adopté à l'unanimité
2024-60	Acquisition camion benne Daily IVECO	Approuver l'acquisition d'un camion benne Daily Iveco d'occasion et autoriser le Maire à signer le devis présenté par l'entreprise NELAUTO PRESTIGE d'un montant de 13.490,00 € HT. Crédits nécessaires prévus à l'article 2182 du budget Commune.	Adopté à l'unanimité

2024-61	Ecole – Mise en place d'un module jeux extérieur	Approuver l'installation d'une nouvelle structure. Autoriser le Maire à signer le devis présenté par l'entreprise PROLUDIC, d'un montant de 13.470,94 € HT. Crédits nécessaires prévus à l'article 2188 du budget Commune.	Adopté à l'unanimité
2024-62	Travaux enrochements venelle de la Douane	Approuver les travaux de consolidation par la pose d'enrochements sur une partie de la Venelle de la Douane. Autoriser le Maire à signer l'entreprise DEUNFF Environnement, d'un montant de 8.331,30 € HT. Crédits nécessaires prévus à l'article 231 budget Commune.	Adopté à l'unanimité
2024-63	Terrain des sports – création d'un terrain de basket.	Approuver les travaux d'acquisition d'un terrain de basket au Terrain des Sports. Autoriser le Maire à signer le devis présenté par l'entreprise JO SIMON, d'un montant de 25.728,00 € HT. Crédits nécessaires prévus à l'article 231 du budget Commune.	Adopté à l'unanimité
2024-64	Maison des associations – Mission DCE	Autoriser le Maire à déposer le Permis de Construire du bâtiment destiné à accueillir la future maison des associations. Confier la mission de Dossier de Consultation des Entreprises à M. J6P L4HOSTIS, d'un montant de 1500 €.	Adopté à l'unanimité
2024-65	Venelle de Pouldrein – Emprise de la parcelle AD 0148	Considérant la nécessité de reprendre l'emprise réservée inscrite au PLUi-H. Approuver la cession de l'emprise de 161 m ² de la parcelle AD 0148 appartenant à Mme RENEVOT née OGES Florence, afin d'assurer la desserte de son terrain sur lequel Mme RENEVOT envisage la construction d'une maison d'habitation. Cession au profit de la commune fixée à 9.960,00€ TTC, soit 60,00 € le m ² .	Adopté à l'unanimité
2024-66	Levée option achat commercial Ti Bras ar Porzh – Françoise LE BORU	Accepter le levée d'option d'achat du local sis Ti Bras ar PORZH formulée par Mme Françoise LE BORU, moyennant le prix de 39.230,13 € HT, prix comprenant la révision des loyers depuis le début du bail. Frais d'acte à la charge de Mme LE BORU. Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ce dossier	Adopté à l'unanimité
2024-67	Circuit des chapelles – Droits de monstration	Approuver le versement de 500,00€ au titre des droits de monstration à l'artiste Soizic GUEZENNEC, dans le cadre du Circuit des Chapelles 2024.	Adopté à l'unanimité
2024-68	Convention Commune / Société Station REV – Mise à disposition de vélos électriques à la location dans les stations REV	Approuver les termes de la convention proposée par la Station REV pour la mise à disposition de vélos électriques à la location dans les stations REV. Autoriser le Maire à signer ladite convention.	Adopté à l'unanimité

2024-69	Révision loyers logements communaux	Approuver les montants des loyers des logements communaux au 1 ^{er} juillet 2024.	Adopté à l'unanimité
2024-70	Révision loyers espaces commerciaux	Approuver les montants des loyers des locaux commerciaux au 1 ^{er} juillet 2024. Rappels d'actualisation des loyers effectués ultérieurement.	Adopté à l'unanimité
2024-71	Création et adhésion au groupement de commande « Formation hygiène et sécurité » proposé par Morlaix Communauté	Approuver la création d'un groupement de commande « Formation hygiène et sécurité » et l'adhésion de la commune à ce groupement de commande. Autoriser le Maire à signer la convention entre la Commune et Morlaix Communauté. Désigner, Mme MARREC, DGS, en qualité de référent administratif suivant le dossier.	Adopté à l'unanimité
2024-72	Ouverture tardive débits de boissons	Approuver l'ouverture des débits de boissons, sous certaines conditions qui seront mentionnées dans l'arrêté municipal, jusqu'à deux heures du matin pendant la période estivale, comme le permet la réglementation.	Adopté par 11 voix pour et 4 abstentions
2024-73	Autorisation de dépôt de demande de Permis de Construite Zone d'Activité de Pennenez	Autoriser le Maire à déposer un permis de construire de régularisation, reprenant les éléments du permis de construire initial et du permis de construire modificatif.	Adopté à l'unanimité
2024-74	Budget Développement – Décision modificative n°1	Procéder au vote de crédit supplémentaire sur le budget de l'exercice 2024 pour un montant de 0,90 €.	Adopté à l'unanimité
2024-75	Autorisation de dépôt de demande de Permis de construire de régularisation dans le cadre des travaux d'édification de la station SNSM.	Autoriser le Maire à déposer un permis de construire de régularisation, reprenant les éléments du permis de construire initial et du permis de construire modificatif.	Adopté à l'unanimité